

FICHE D'INFORMATION

Contrat d'Apprentissage

Mise à jour : 13 mars 2015



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Rhône

MON ENTREPRISE PEUT-ELLE EMBAUCHER UN APPRENTI ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- à assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis
- à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante
- à désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage

QUI PEUT ETRE MAITRE D'APPRENTISSAGE ?

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier :

- soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **2 ans de pratique** professionnelle (hors période de formation)
- soit de **3 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période formation)

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

QUI PEUT ETRE APPRENTI ?

- Toute personne ayant **entre 16 et 25 ans**
- Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et de plus de 25 ans, nous contacter
- Pour les **étrangers** (hors communauté européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire

COMMENT CALCULER MON EFFECTIF ?

- Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif.
- Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail.
Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.

Attention, le nombre de salarié indiqué est important. L'aide versée par la Région tient compte de cette information.

POUR VOUS ACCOMPAGNER...

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône

Pôle Apprentissage

58, avenue Maréchal Foch – 69453 Lyon Cedex 06

☎ 04 72 43 43 57 de 8 h 30 à 12 h 00 - Fax : 04 72 43 43 03

✉ apprentissage@cma-lyon.fr

Antenne Beaujolais

267 boulevard Gambetta

69400 Villefranche Sur Saône

☎ 04.74.62.93.79 de 8 h 30 à 12 h

Fax : 04.74.07.27.90

✉ beaujolais@cma-lyon.fr

Antenne Ouest Lyonnais *

1 avenue Edouard Herriot

69170 Tarare

☎ 04.26.68.38.00 de 8 h 30 à 12 h

Fax : 04.74.05.20.59

✉ quichetunique.ouest-lyonnais@cma-lyon.fr

Antenne Rhône Sud

19 rue Robespierre

69700 Givors

☎ 04.72.49.22.35 de 8 h 30 à 12 h

Fax : 04.72.49.22.39

✉ rhone-sud@cma-lyon.fr

* **A Bourg de Thizy** : Pépinière d'entreprises « PEPITA »

Avenue de la Pépinière - ZAE des Portes du Beaujolais - 69240 Bourg de Thizy - ☎ 04 74 63 62 62

✉ pepita@ccpat.org

Site : www.ccpat.org

Ouvert le lundi de 14 h à 17 h et les mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

Sans rendez-vous de 8 h 30 à 12 h 00 - Sur rendez-vous de 13 h 30 à 16 h 30 (16 h 15 le vendredi)

QUELLES SONT LES FORMALITES ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- le **déclarer à l'URSSAF** au moyen de la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (DPAE) par internet : <https://www.due.urssaf.fr> (pour les artisans ruraux, la DPAE se fait auprès de la MSA)
- **si votre apprenti est étranger**, faire une demande d'obtention d'une autorisation de travail auprès de la DIRECCTE
- **faire passer une visite médicale à votre apprenti** dans un centre de Médecine du Travail :
 - pour les **majeurs** la visite médicale est à réaliser dans les **2 mois suivant l'embauche**
 - pour les **mineurs**, la visite médicale doit être effectuée **avant l'embauche**
- Si votre apprenti est **mineur et utilise des machines dangereuses**, vous devez :
 - dans un premier temps, effectuer une **demande d'autorisation auprès de l'Inspection du Travail. Cette demande est faite pour le lieu d'exécution du contrat et est valable 3 ans**
 - ensuite, informer l'Inspection du Travail de l'embauche de l'apprenti mineur

Pour plus d'information, rendez-vous sur :

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-sante-des-jeunes>

- **Apprentis mineurs employés dans les secteurs de :**

- boulangerie et pâtisserie : travail possible dès 4 heures du matin avec une dérogation à demander auprès de l'Inspection du travail
- hôtellerie et restauration : travail possible jusqu'à 23 h 30 avec une dérogation à demander auprès de l'inspection du travail

D'autres formalités pourront être nécessaires en fonction de la spécificité de votre demande.

Vous devez être en mesure de produire ces différentes pièces lors d'un éventuel contrôle.

Toutes les réponses à vos questions relatives à l'apprentissage sur :

<http://www.cma-lyon.fr/artisans/former-un-apprenti/information-apprentissage>

DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à compléter, à remettre lors du rendez-vous ou à adresser par courrier, courriel ou fax à :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône - 58 avenue Maréchal Foch 69453 Lyon Cedex 06

Renseignements service apprentissage : ☎ 04 72 43 43 57 de 8 h 30 à 12 h - Fax 04 72 43 43 03 - ✉ apprentissage@cma-lyon.fr

EMPLOYEUR

Dénomination :

Nom et Prénom du chef d'entreprise :

Adresse du lieu d'apprentissage :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Mobile :

Mail :

Siret :

L'employeur est un ascendant de l'apprenti : Oui Non

Code APE : Organisme cotisations S.S. : URSSAF M.S.A.

Nombre de saliés (voir au dos : comment calculer mon effectif) :

Convention Collective :

N° d'identification Convention Collective (IDCC) :

Caisse Retraite complémentaire des salariés :

➡ POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE, VOTRE DOSSIER VOUS SERA TRANSMIS PAR MAIL

@

MAITRE D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE :

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier :

- soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **2 ans de pratique** professionnelle (hors période de formation)
- soit de **3 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période formation)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Date de début de contrat : Date de fin de contrat : Durée : an(s) Durée hebdo. de travail : h / semaine

Diplôme préparé : Métier : Option :

Nom et adresse du CFA :

L'apprenti va-t-il utiliser des Machines Dangereuses ou effectuer des travaux dangereux : Oui Non

Vous souhaitez qu'une partie de l'apprentissage se déroule dans une autre entreprise de l'Union Européenne : Oui Non

APPRENTI

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail : @

Représentant légal pour le mineur : Père Mère Tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de l'apprenti) :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Mail : @

Le jeune a déjà été sous contrat d'apprentissage : Oui* Non

Né(e) le :

Département de naissance :

Lieu de naissance (précisez l'arrondissement) :

Sexe : F M Nationalité :

Reconnaissance travailleur handicapé : Oui Non En cours

Dernière situation : Apprenti Scolaire

Salarié Demandeur d'emploi

Autre (à préciser) :

Dernière Classe fréquentée : 3^{ème} 2^{nde} 1^{ère} Terminale

Autre (à préciser)

Dernier établissement scolaire fréquenté | Année de fin d'étude :

Collège Lycée général Lycée Pro. Autre (à préciser)

Niveau du dernier diplôme obtenu : CAP B.P. Bac Pro Bac BTS

Autre (à préciser)

Intitulé du dernier diplôme obtenu :

Intitulé et niveau du diplôme le plus élevé :

* SI « OUI » : NOUS JOINDRE UNE COPIE DU DERNIER CONTRAT ET SA RUPTURE EVENTUELLE, SI CES DOCUMENTS N'ONT PAS ETE TRAITES PAR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE

MANDAT ENTREPRISE

J'atteste sur l'honneur que le Maître d'apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétence et avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti précisées dans la « fiche d'information contrat d'apprentissage » établie par la CMA.

Afin de simplifier les formalités d'établissement du contrat, je souhaite que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône élabore ce contrat, recueille le visa du CFA pour mon entreprise. **Aussi, je mandate la CMA 69 et je m'acquies de la somme de 35 €**

Date :

Signature du chef d'entreprise et
Cachet de l'entreprise

Si vous choisissez de ne pas avoir recours à notre accompagnement, vous devez procéder vous-même à l'élaboration de votre contrat, recueillir le visa du CFA et le déposer avec toutes les pièces justificatives auprès du service enregistrement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône. Dans ce cas, il n'est pas utile de nous retourner cette fiche.

**L'envoi de ce formulaire vaut
acceptation des mentions ci-dessus.**